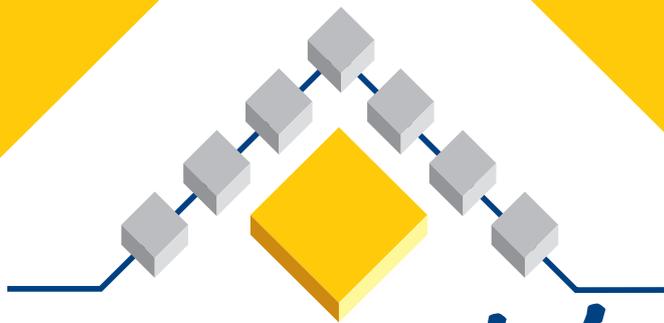


JANVIER 2012



# La Lettre CODINF

*Chers adhérents,  
chers administrateurs, chers partenaires,*

La relecture de mon édito de janvier 2011 m'incite à partager avec vous cette apostrophe de Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ! ». Car « à l'heure où les médias nous rebattent les oreilles d'une supposée sinistrose ayant envahi les esprits » (cf. lettre de janvier 2011), je voudrais me faire l'écho de quelques principes simples pour cette nouvelle année, porteuse d'avenir et d'espérance.

■ Dans un contexte économique incertain, une information de qualité n'est pas seulement un droit, elle est un devoir. Pour prendre une décision, chacun dispose d'un minimum de temps pour digérer et décider de la validité d'un renseignement ou d'une analyse avant de rentrer dans une relation commerciale, il est donc essentiel de disposer des bons outils d'information et de ne pas hésiter à exercer son droit d'aller plus loin lorsque les informations ne s'accordent pas entre elles. Sachons faire de la sécurisation des encaissements futurs l'objectif préalable à toute transaction commerciale.

■ Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la réforme de la LME est arrivée à son terme et tous les accords dérogatoires ont rejoint le régime général des délais de paiement. Cela dit, quelques secteurs s'attachent à se ménager des exemptions fondées sur des cas particuliers (saisonnalité extrême des ventes, incertitudes de récolte / livraison liée aux aléas climatiques). Nous entendons bien leurs motifs mais tant qu'aucune loi n'aura été adoptée, il ne doit pas y avoir d'incertitude dans l'esprit de nos lecteurs ni dans celui de leurs clients : le délai légal de paiement plafond est maintenant de 45 jours fin de mois ou 60 jours nets pour toutes les ventes à terme entre créanciers privés en France (hormis les exceptions plus restrictives touchant les produits frais et le transport).

A cet égard, CODINF travaille depuis plusieurs mois afin de développer de nouveaux services dans le but d'apporter une information toujours en phase avec les principes de valeur ajoutée et d'équité dans les relations commerciales. A suivre : les développements que nous vous annoncerons au fil des semaines...

Nous souhaitons en tout cas que cette année 2012 soit l'occasion de développer les affaires dans le respect d'une clarté et d'une équité toujours plus grandes dans vos relations commerciales.

Fabrice PEDRO-ROUSSELIN,  
Président CODINF

P.S. : nous mettons à votre disposition l'analyse complète des résultats de notre enquête sectorielle sur les délais de paiement sur le lien suivant : Enquête CODINF Délais de Paiement 2011 ou sur la boîte à outils de notre site [www.codinf.fr](http://www.codinf.fr).



**CODIM**

**CODEB**

**CODEBAT**

**CODEMA**

**CODEMBAL**

**CODECOB**

**CODALIMENT**

**CODINF**

*la maîtrise des risques clients  
par secteur professionnel*

30 avenue Franklin Roosevelt  
75008 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web: <http://www.codinf.fr>



## DÉFAILLANCES 2011/2012

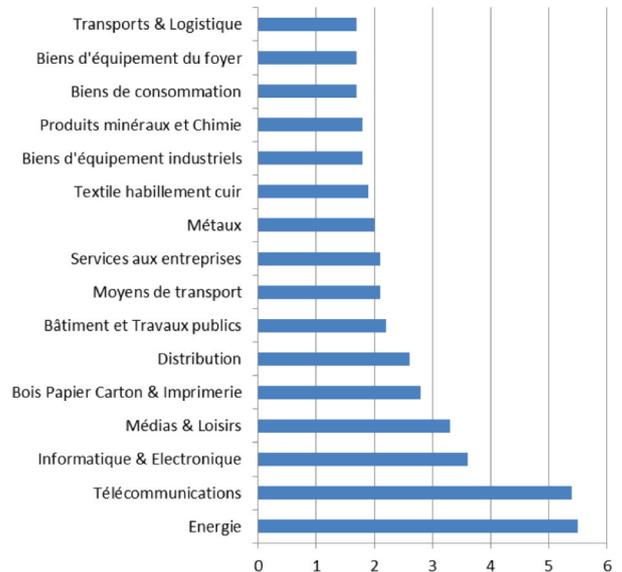
Plus de 60 000 défaillances sont attendues pour l'ensemble de l'année 2011 et une hausse de 3% est prévue pour 2012. Dans le même temps, le coût des défaillances a augmenté de 8,4% pour les banques et de 3% pour les fournisseurs.

Les secteurs les plus touchés sont les services aux particuliers et le commerce de détail. D'autres secteurs ont subi de fortes augmentations depuis un an : moyens de transport, services collectifs et agroalimentaire.

Les défaillances du BTP baissent de 5,2% à fin novembre mais représentent encore plus de 30% du nombre des sinistres en France. De plus, on observe une forte hausse de la sinistralité des entreprises de plus de 7 M€ de CA.

Il est à noter que le passif dû aux fournisseurs est 1,6 fois plus élevé que celui qui est dû aux banques, ce qui montre que ces dernières ont une prévention plus efficace lorsque le risque de défaillance se précise. Voir ci-contre les secteurs dont le multiple est supérieur à la moyenne, ce qui dénote a contrario des lacunes dans la prévention des risques clients lorsque le dépôt de bilan approche.

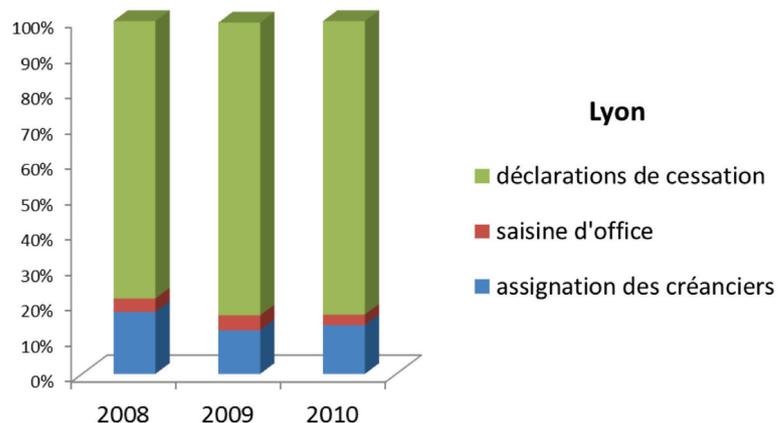
A ce propos, nous rappelons que la Banque de France a démontré en juin dernier le pouvoir prédictif des incidents de paiement six mois avant la défaillance. Bien sûr, les banques ont accès à la base FIBEN. Mais nos adhérents ont accès aux incidents de notre base PRIVILEGE... et gratuitement !



### ETUDE CODINF SUR L'ACTIVITÉ DES GREFFES PARTIE 2

(suite de « la prévention et les procédures amiables », publié dans notre Lettre de novembre 2011)

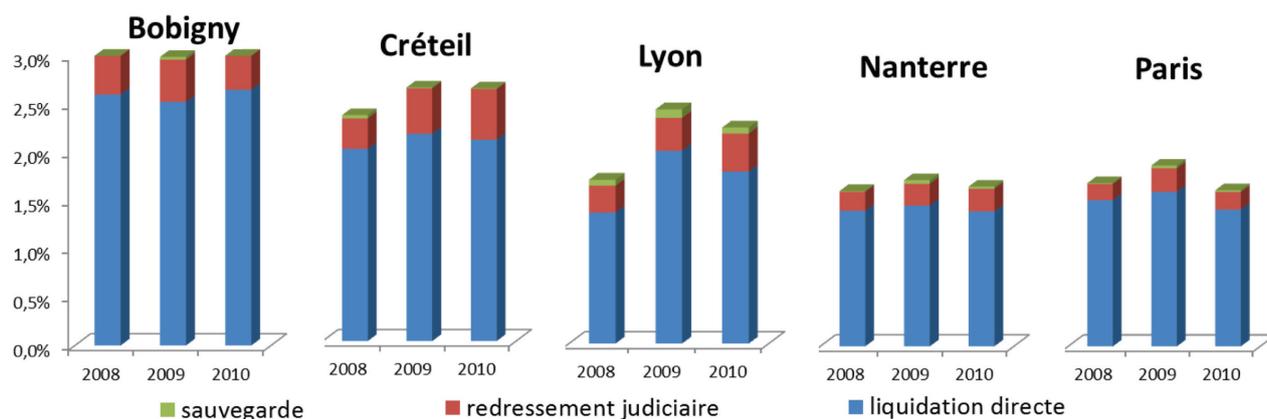
### Origine des procédures collectives



Le taux de 15 à 20% d'assignation correspond à la proportion habituelle. Pour le reste, s'agit-il d'une particularité propre au Greffe de Lyon ou du résultat de l'approche préventive développée très en amont par le Tribunal ? Le fait est que plus de 80% des procédures collectives proviennent de la déclaration spontanée par le chef d'entreprise et moins de 5% sont issues de la saisine d'office alors que l'on constate respectivement des parts se situant plutôt autour de 50-60% et de 25-30%.

## Répartition des procédures collectives

(en % du nombre d'entreprises inscrites au registre du Greffe)



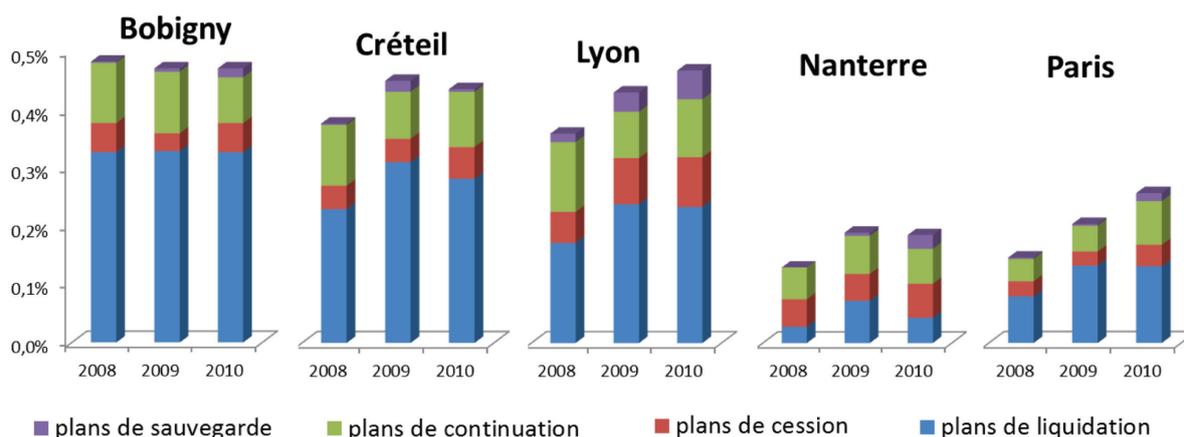
Il faut noter, tout d'abord, la proportion plus faible d'ouverture de procédures collectives pour les entreprises du ressort des Tribunaux de Nanterre et de Paris, respectivement 1,7% et 1,9%, sans doute due à leur forte concentration de sièges sociaux de grands groupes. Le taux le plus élevé est observé à Bobigny. La sauvegarde occupe une place privilégiée parmi les procédures collectives ouvertes à Lyon, car sa part est proche de 0,1% alors qu'elle est cinq fois plus faible en région parisienne.

La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne sont les départements observés où les redressements judiciaires représentent la plus forte part (0,4 à 0,5%).

Pour l'année 2010, les liquidations directes représentent 80% des procédures à Créteil et Lyon, 84% à Nanterre, 87% à Bobigny et 88% à Paris.

## Issues des défaillances

(en % du nombre d'entreprises inscrites au registre du Greffe)



La conclusion de plans de sauvegarde culmine à Lyon en 2010 (0,05%), ce qui représente tout de même au cumul sur trois ans 43% des procédures ouvertes.

En moyenne, un plan de continuation est mis en œuvre dans 18% des cas à Bobigny, 22% à Créteil, 25% à Lyon, 27% à Nanterre et 36% à Paris.

Les 2/3 des procédures de sauvegarde ou de redressement judiciaire aboutissent à une liquidation à Bobigny ou à Créteil, la moitié à Lyon ou à Paris et le quart à Nanterre.